



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Statut précaire des enseignants contractuels

Question écrite n° 44547

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le statut précaire des enseignants contractuels. Ces derniers sont recrutés en fonction des besoins, pour remplacer un titulaire parti en congé maladie. Pour pallier un poste laissé vacant, les contractuels signent des contrats aux durées variables, de quelques semaines à une année pleine. Ils sont souvent prévenus à la dernière minute et leurs déplacements sont nombreux, souvent éloignés de leur domicile avec des frais de déplacement assez conséquents. Les paiements sont souvent versés en retard, ce qui leur cause une précarité qui s'installe durablement. Et pourtant, ces enseignants sont indispensables pour pallier l'absence d'autres enseignants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour la véritable reconnaissance de la mission exercée par ces enseignants contractuels en mettant en œuvre un véritable plan de titularisation de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44547

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1250

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)